

PROCÈS-VERBAL de la 5^e assemblée générale annuelle tenue à distance le 15 avril 2025

Intervenants

Anne-Marie, présidente du conseil d'administration
Nathalie-Lise Giguère, directrice générale et maître de cérémonie
Serge Audette, président du comité Coopération
Sylvie Gosselin, 2^e vice-présidente et présidente du comité de mise en candidature
Vincent Palardy, 1^{er} vice-président et présence d'assemblée

Participation à l'assemblée en direct : 70 connexions

Écoute de l'assemblée en différé : 71 connexions

Période de votation (4 jours) : 4 138 votes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1.2 MOT DE BIENVENUE

Anne-Marie St-Germain, présidente, déclare l'assemblée générale annuelle à distance officiellement ouverte à 19 h 30.

Elle souhaite la bienvenue à tous à cette cinquième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe tenue entièrement et exclusivement en mode virtuel.

Elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ainsi que ceux en soutien et elle rappelle aux membres que, tel que précisé dans l'avis de convocation, ils pourront voter en direct sur certains sujets alors qu'une période de votation en différé aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée pour l'adoption de la répartition des excédents annuels et les ristournes ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Présentation de la vidéo de Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Puisque l'assemblée est tenue à distance, Nathalie-Lise Giguère précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, la votation en direct et les interactions.

Anne-Marie St-Germain poursuit en précisant que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Anne-Marie St-Germain recommande de nommer Camille Guertin Gadbois et Anne-Christine Brais scrutatrices puisqu'elles sont employées de la Caisse et elles ont été préalablement familiarisées avec le processus de votation. Celles-ci s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat des différents votes secrets et confidentiels.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de nommer Camille Guertin Gadbois et Anne-Christine Brais scrutatrices.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Nathalie-Lise Giguère fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par votation
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été rédigé.

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23 AVRIL 2024

Nathalie-Lise Giguère mentionne que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024 a été déposé sur le site Internet de la Caisse au même moment que le dépôt de l'avis de convocation. À cet effet, aucune lecture et aucun résumé n'a été effectué puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter à la majorité le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 avril 2024.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Anne-Marie St-Germain présente tous les membres du conseil d'administration et fait mention des principales réalisations de la Caisse au cours de la dernière année, soit :

- Le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins en 2025 (125 ans d'ambition),
- Le Mouvement Desjardins, un leader socioéconomique de taille,
- Desjardins et la caisse présent pour les membres et les accompagne dans leur autonomie financière que ce soit par :
 - les ateliers numériques en caisse et dans le milieu
 - accompagnement personnalisé pour notre clientèle de nouveaux arrivants et travailleurs étrangers servis dans leur langue maternelle par des employés
 - diverses conférences pour les membres,
 - solutions numériques dont l'assistance virtuelle Alvie.
- La mise en place d'un plan de développement durable et de finance responsable qui inclut des cibles et des indicateurs de performance Environnement, Social et Gouvernance (ESG),
- L'évolution du réseau de distribution pour lequel le conseil d'administration analyse régulièrement et adapte l'offre de service en fonction des nouvelles habitudes transactionnelles des membres.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Anne-Marie St-Germain présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques au 31 décembre 2024. À la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe :

- Il n'y a aucune situation de conflit d'intérêts.
- Il n'y a aucune dérogation quant à la conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées.
- Il y a quatre contrats octroyés, pour un total de 2 644,82 \$, pour des fournitures de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code. Ces contrats ont tous été conclus dans le respect des règles déontologiques.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Une courte vidéo portant sur les résultats financiers de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe est présentée.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 se retrouvent également sur le site Internet de la Caisse.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Serge Audette, président du comité Coopération, présente l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et les autres engagements de la Caisse dans son milieu. Une courte vidéo illustrant la répartition des sommes investies par l'entremise de ce fonds selon les différents secteurs d'activités est présentée.

En 2024, grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse a remis un montant de 787 125 \$ pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activités. Il est précisé aux membres la réalisation du nouveau plan d'engagement et de proximité ainsi que la politique de contribution de même que des exemples de priorités d'investissement.

Il mentionne également qu'un montant totalisant 194 521 \$ a été remis en dons et commandites pour l'année 2024 auprès de différents organismes du milieu.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont soulevées par les membres :

- Pourquoi la caisse n'envisage pas de tenir une AGA en mode hybride afin de permettre aux membres de rencontrer les dirigeants et d'exprimer de vive voix leur appréciation des services offerts par la Caisse ? L'an passé, selon le procès-verbal, seulement 60 membres se sont connectés en direct et 71 en différés. En 2018, AGA en mode présentiel, nous étions plus de 200 personnes au Centre des Congrès.
 - Depuis la pandémie que nous avons vécue en 2020, les habitudes de vie des gens ont changé et par le fait même, l'évolution des assemblées qui sont donc plus accessibles pour tous en mode virtuel. D'ailleurs, depuis les votes sont réalisés en virtuels pendant une durée de 4 jours via AccèsD qui permet de rejoindre beaucoup plus de membres lorsque les assemblées étaient réalisées uniquement en présentiel.
 - Nous invitons nos membres à une conférence sur la fraude et une séance d'échange avec les administrateurs cet automne.
- Vous avez oublié de mentionner que vous avez fermé des guichets et points de services sans respecter et sans écouter les besoins des membres. C'est poche pour une coopérative d'agir ainsi et de se vanter que l'on est à l'écoute des membres et on veut offrir les meilleures solutions aux besoins des membres. C'est épouvantable!
 - Nous n'abandonnerons jamais un ou une membre et nous continuerons d'offrir des mesures aux personnes qui en ont besoin.
 - Nous adaptons notre offre de service en fonction des nouvelles habitudes transactionnelles de nos membres qui ont drastiquement changé la façon dont ils interagissent avec Desjardins dans les dernières années. 1% des transactions effectuées chez Desjardins sont réalisées aux comptoirs caissiers. À peine 3% des transactions chez Desjardins sont faites aux guichets automatiques.
 - Le conseil d'administration qui est composé d'administrateurs que vous avez élus analyse régulièrement son réseau de distribution et il s'assure d'une saine gestion de votre coopérative financière. Dans les moments favorables, comme dans ceux plus difficiles, le conseil d'administration a le mandat de prendre les décisions qui s'imposent afin d'assurer le développement de la Caisse à long terme. Aucune décision n'est prise à la légère
- Accessible ...quelle est votre pourcentage de clientèle dans la région? La caisse a un quasi-monopole et agit en pleine connaissance de cause en fermant les point de service un après les autres.
 - Nous sommes et restons l'institution financière la plus accessible dans la région et au Québec.
- Moins de 200 000\$ de dons et engagements dans le milieu, sur 40 millions de revenus, c'est faible comme vie coopérative...
 - Nous avons plusieurs leviers financiers chez Desjardins à considérer en plus des programmes de la Caisse que ce soit le Fonds d'aide au développement du milieu, le Fonds du Grand Mouvement, le Fonds C, les bourses d'études, les Prix Fondation Desjardins, etc.
- Il est mentionné que les questions ou commentaires plus personnels, selon les propos, écrits par les membres tout au long de l'assemblée seront également répondus par courriel et qu'un suivi sera réalisé personnellement.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Une courte vidéo est présentée aux membres concernant la ristourne.

Nathalie-Lise Giguère présente la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels. Les excédents après ristournes aux membres totalisent 7 322 977 \$ réparti de la façon suivante :

- 860 000 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu,
- 6 462 977 \$ ristournes aux membres et clients.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

	EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	40 286
Virements réglementaires et autres ajustements	(14 637)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(16 870)
• Autres éléments du résultat	1 654
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	580
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)
Solde des excédents à répartir	25 649
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(5 625)
• Ristourne	(6 463)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 698
• Affectation au FADM	(860)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(20 024)
Solde des excédents à répartir	0

Ⓜ

FADM
Fonds d'aide au
développement
du milieu

RRE
Réserve pour
ristournes
éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Les taux de ristournes sont présentés à l'assemblée.

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	758
Épargne et placements		984
Fonds		293
Prêts et marges de crédit		1 934
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	783
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	470
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	1 053
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	188
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		6 463

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la recommandation du conseil d'administration concernant la proposition sur le partage des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soit soumise au vote après les présentations et discussions de l'assemblée.

5.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Nathalie-Lise Giguère rappelle la démarche du profil collectif enrichi de la Caisse. Celui-ci est déterminé par le conseil d'administration chaque année dont les critères recherchés (compétences et représentativité) sont communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

Il est mentionné que Vincent Palardy, 1^{er} vice-président du conseil d'administration, agira à titre de président d'élection puisqu'Anne-Marie St-Germain est en élection. Isabelle Bouchard, directrice adjointe – Gouvernance et Communications, agira comme secrétaire d'élection puisque Flavie Moyen-Sylvestre est aussi en élection.

5.2.2 RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Sylvie Gosselin, présidente du comité de mise en candidature, présente le rapport du comité. Il y a six (5) postes à combler dans les groupes suivants :

- 1 poste pour le groupe A : municipalités de La Présentation, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jude, de la municipalité de village de Sainte-Madeleine et de la municipalité de paroisse de Sainte-Marie-Madeleine,

- 2 postes pour le groupe B : ville de Saint-Hyacinthe et municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Hugues et Saint-Simon,
- 1 poste pour le groupe D : ville de Saint-Pie et municipalité de Saint-Damase,
- 1 poste pour le groupe Province de Québec.

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq postes sont à combler et la Caisse a reçu 9 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Avant la publication de l'avis de convocation à l'assemblée, nous avons eu 1 désistement. Ce qui porte à 8 le nombre total de candidatures.

Les compétences recherchées sont :

- droit / déontologie,
- éducation,
- expérience membres et clients,
- gestion financière,
- gestion d'entreprise,
- gestion des ressources humaines,
- technologies de l'information.

Les autres éléments de représentativité sont :

- des personnes représentant le secteur agricole et agroalimentaire.
- des personnes impliquées dans le milieu (organisme, entreprise, communautaire, etc.).
- représentant(e) de la diversité ethnoculturelle.

Pour atteindre la représentativité, voici les critères de genre et de groupes d'âge souhaités :

- entre 2 et 3 femmes,
- entre 2 et 3 hommes,
- 18 à 34 ans : 1 personne
- 35 à 49 ans : 1 personne
- 50 à 64 ans : 2 personnes
- 65 ans et plus : 1 personne

Les candidatures éligibles reçues sont :

1. Wilfrid Lemieux, groupe A
2. Martin Nichols, groupe A
3. Audrey Blouin, groupe B
4. Flavie Moyen-Sylvestre, groupe B
5. Lurette Njeabo, groupe B
6. Anne-Marie St-Germain, groupe B
7. Maxime Bernard, groupe D
8. Jacinthe Martin, groupe D

5.2.3 PRÉSENTATION DES CANDIDATS

Parmi les candidatures, un candidat ne pouvait prendre la parole ce soir. Ainsi, sept candidats font une courte présentation auprès des membres pour solliciter un poste au sein du conseil d'administration de la Caisse.

5.2.4 ÉLECTION PAR VOTATION

Vincent Palardy mentionne que nous avons reçu un nombre de candidatures plus élevé que le nombre de postes à pourvoir pour les groupes suivants : A, B et D alors que le groupe Province de Québec n'a pas reçu suffisamment de candidatures pour combler le poste à pourvoir. Cette situation fait en sorte qu'il restera 1 poste non comblé à la fin de l'assemblée. Comme prévu au règlement intérieur caisse, le conseil d'administration pourra combler ce poste en cours d'année.

Si vous avez de l'intérêt ou connaissez quelqu'un qui voudrait devenir membre du conseil d'administration, veuillez communiquer avec l'équipe de la direction générale.

5.3 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Les précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs sont présentées à l'assemblée. Les membres seront appelés à voter au cours des quatre prochains jours sur les éléments suivants :

- la répartition des excédents annuels et les ristournes et
- l'élection des membres du conseil d'administration.

Il est rappelé que seuls les membres de plein droit pourront voter dès la fin de l'assemblée pour une période de 4 jours. Une réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible via le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé à l'assemblée en direct, ils pourront voter en toute connaissance de cause. De plus, tous auront accès à la section de présentation des personnes candidates grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.

Pour celles et ceux qui n'ont pas AccèsD, il sera possible d'utiliser la borne de votation qui sera accessible dans nos centres de services au cours des deux prochains jours (16 et 17 avril) aux heures d'ouverture prévues.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ

Nathalie-Lise Giguère mentionne que les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, soit de 24 à 48 heures après la période de votation qui se terminera le 19 avril 2025 à 23 h 59. Ces résultats seront alors publiés sur le site Internet et ils seront disponibles auprès de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à cette assemblée générale, à moins d'un vote négatif.

Advenant cette situation, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation de 4 jours. À l'issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée, à moins, encore une fois, d'un vote négatif. Le processus devra alors être repris à nouveau. Anne-Marie St-Germain ajoute que les propositions reçues pour le partage des excédents sont conformes aux scénarios recommandés par le conseil d'administration et aux encadrements applicables et qu'un vote « POUR » s'avère être avantageux.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Anne-Marie St-Germain remercie Cédric Mignault pour son implication en tant qu'administrateur, qui a décidé de ne pas soumettre sa candidature cette année. Elle remercie également toutes les personnes présentes à cette cinquième assemblée générale annuelle à distance ainsi que celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée.

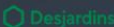
De plus, des remerciements sont réalisés à l'égard de tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

La proposition sur le partage des excédents annuels est adoptée à la majorité (94,91 %).



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe

Aller loin, avec vous

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	40 286 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(14 637) k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(16 870) k\$
• Autres éléments du résultat	1 654 k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	580 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1) k\$
Solde des excédents à répartir	25 649 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(5 625) k\$
• Ristourne	(6 463) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 698 k\$
• Affectation au FADM	(860) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(20 024) k\$
Solde des excédents à répartir	0 k\$

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		758 k\$
Épargne et placements		984 k\$
Fonds	0,58 \$	293 k\$
Prêts et marges de crédit		1 934 k\$
RISTOURNE ASSURANCES³	23 \$/1 000 \$ de prime	783 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	470 k\$
RISTOURNE PRODUITS³	Montant de 50 \$⁴	1 053 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	188 k\$

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2024	Total des ristournes aux membres	6 462 977 \$
	Fonds d'aide au développement du milieu	860 000 \$

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

² Soumise au vote lors de l'assemblée.

³ Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Élection des administrateurs

L'administrateur élu pour le groupe A (municipalités de La Présentation, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jude, de la municipalité de village de Sainte-Madeleine et de la municipalité de paroisse de Sainte-Marie-Madeleine) est :

- Martin Nichols

Les administratrices élues pour le groupe B (ville de Saint-Hyacinthe et municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Hugues et Saint-Simon) sont :

- Audrey Blouin
- Anne-Marie St-Germain

L'administratrice élu pour le groupe D (ville de Saint-Pie et municipalité de Saint-Damase) est:

- Jacinthe Martin

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 22 avril 2025 à 11 h 58.

.....
/ib Copie du procès-verbal intégral est versée aux archives de la présente assemblée